

Assainissement non collectif

40% des habitants d'Estuaire et Sillon disposent d'un équipement d'assainissement non collectif. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle périodiquement les installations, informe et conseille les usagers. Ses missions consistent à surveiller le parc d'installation pour limiter les impacts sur la santé des habitants et le milieu naturel et à améliorer le parc d'installation en accompagnant et en contrôlant les projet de rénovation ou de construction.



Installer et entretenir un dispositif individuel de traitement des eaux usées



La procédure

La construction ou la rénovation d'un logement avec demande d'urbanisme. Quelles démarches ?



Les familles de dispositif

<https://www.estuaire-sillon.fr/au-quotidien/assainissement/assainissement-non-collectif-4862.html>

Quels sont les différents dispositifs d'assainissement non collectif ?



L'entretien

Nos conseils pratiques pour l'entretien des ouvrages



Le contrôle d'une installation d'assainissement

Le contrôle périodique des installations est effectué tous les 6 ans

RÈGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023



+ VOIR TOUTES LES PUBLICATIONS



Règlement du service d'assainissement non collectif



Communauté de Communes Estuaire et Sillon
2 Boulevard de la Loire - 44260 Savenay - 02 40 56 81 03
communaute@estuaire-sillon.fr

ASSAINISSEMENT

Règlement du service d'Assainissement Non collectif 2023

PDF - 1,4 Mo

 **TÉLÉCHARGER**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ESTUAIRE ET SILLON**

2 Boulevard de la Loire - CS7024
44260 Savenay

HORAIRES :

Accueil du public du lundi au vendredi
9h00 > 12h30
13h30 > 17h00